

**DÉLIBÉRATION N°2020-21_145
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 8 juillet 2021

7- Validation des points des CFVU du 27 mai et 1^{er} juillet 2021

Point 7.3 – Définition des montants des bourses Erasmus 2021-2022

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2
Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
VU la délibération n°2020-21_129 de la CFVU du 1^{er} juillet 2021 relative aux montants des bourses Erasmus 2021-2022

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les montants des bourses Erasmus 2021-2022 annexés.

Besançon, le 12 juillet 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rabia DEGACHI', is written over a light blue horizontal line.

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 7.3 « Délibération n°2020-21_129 définition des montants des bourses Erasmus 2021-2022 »

*Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

DELIBERATION N°2020-21_129
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Jeudi 1^{er} juillet 2021

12. Définition des montants des bourses Erasmus 2021-2022

La délibération étant présentée pour avis.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 13 Membres représentés : 8 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent la définition des montants des bourses Erasmus 2021-2022.



Besançon, le 2 juillet 2021

Pour la présidente et par délégation
La Directrice Générale des Services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rabia DEGACHI', is written over a light blue circular stamp.

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 13 : Montants des bourses Erasmus 2021-2022

Commission de la formation et de la vie universitaire

Jeudi 1 juillet 2021

Point n°12 « Définition des montants de bourse Erasmus 2021-2022 »

VISA(S)

VU la note de service du 15/04/2021 du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo16/MENC2111645N.htm>

VU le guide du programme Erasmus+ : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-programme-guide-2021_fr

Descriptif précis (1 page maximum)

L'université de Franche-Comté a obtenu la charte Erasmus+ 2021-2027 permettant d'organiser des mobilités et de déposer des projets pour cette période.

La nouvelle programmation prévoit que les établissements fixent les taux de la bourse Erasmus+ pour les mobilités étudiantes, dans le respect des directives et du cadre fixés par la Commission Européenne.

Cadre du programme :

Les établissements fixent des montants de bourse compris dans des « fourchettes » définies comme suit :

- mobilités vers les pays du groupe 1 : 310 - 600 € par mois
- mobilités vers les pays du groupe 2 : 260 - 540 € par mois
- mobilités vers les pays du groupe 3 : 200 - 490 € par mois

Groupe 1 Pays où le coût de la vie est plus élevé	Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède. Pays partenaires de la région 14.
Groupe 2 Pays où le coût de la vie est moyen	Autriche, Belgique, Chypre, France, Allemagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Espagne. Pays partenaires de la région 5.
Groupe 3 Pays où le coût de la vie est plus faible	Bulgarie, Croatie, Tchéquie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Macédoine du Nord, Turquie.

Région 5 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin

Région 14 : Îles Féroé, Suisse, Royaume-Uni

Le montant de bourse défini pour le groupe 1 doit être majoré de 50€ minimum par rapport au groupe 2
A l'inverse, il doit être minoré de 50€ minimum pour le groupe 3

Proposition des montants de bourse financée par le contrat financier Erasmus 2021 à l'université de Franche-Comté :

La définition des taux de bourse ne peut être réalisée en s'appuyant sur la subvention allouée et les prévisions de mobilité puisque le montant du contrat financier 2021 de l'université de Franche-Comté sera connu en septembre. Ainsi, la DRIF préconise de se rapprocher des « fourchettes basses » afin de pouvoir faire participer le plus grand nombre d'étudiants au programme :

mobilités vers les pays du groupe 1 : 330 € par mois

mobilités vers les pays du groupe 2 : 280 € par mois

mobilités vers les pays du groupe 3 : 230 € par mois

Ces taux représentent une augmentation de 50€ mensuels par rapport aux montants de la bourse 2020-2021.

Conformément au guide du programme, les étudiants effectuant des mobilités de stage recevront, en plus de la contribution aux frais de séjour provenant de leur bourse européenne Erasmus+, un complément financier d'un montant de 150 € par mois.

